

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 23 FEVRIER 2009

Afférent au Bureau	14
En exercice	14
Qui ont pris part à la délibération	12

L'an deux mille neuf

et le : 23 février

à .17 heures 00, Le Bureau du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Patrice GROFF, Président

Présents :.,BERNARD BESTEL – ALAIN HURPET – BERNARD AUBRY – GERARD CUNISSE – ANDRE GROSSELIN – CHRISTIAN BELLOY – JEAN POL RICHELET – FRANCOIS PREVOTEAUX – PIERRE GUERY – GHISLAIN LEMOINE – JEAN MICHEL THIRY.

Date de la convocation

11/02/2009

Absents excusés : JOEL CARRE – DENIS NOIZET.

Date d'affichage

11/02/2009

Objet de la Délibération

**TRAVAUX DE REHABILITATION
DES ASSAINISSEMENTS NON
COLLECTIFS (**

TRAVAUX DE REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS (RHIN MEUSE)

VOTE :

POUR : 12

CONTRE : 0

DELIBERATION

N° 2009/02

Monsieur le Président informe le Bureau qu'il sera nécessaire de recourir à une procédure de consultation pour la réalisation des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sur la partie de notre territoire dépendant de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse : marché à bons de commande comportant plusieurs lots annuels par zone géographique.

Vu la délibération n° 2008/19 adoptant le règlement intérieur de la commande publique et fixant les procédures à adopter pour les marchés de travaux compris entre 206.000 € H.T. et 5.150.000,00 € H.T.

Vu la délibération n° 2008/18 donnant délégation au Bureau pour attribuer les marchés de travaux.

Le Bureau après en avoir délibéré, autorise le Président à lancer la procédure de consultation, à inviter la commission d'appel d'offres à se réunir, à signer toutes les pièces afférentes à ce marché dès lors que le montant est compatible avec les crédits ouverts au budget annexe du S.P.A.N.C. 2009 et à solliciter les aides les plus élevées possibles auprès des Agences de l'Eau, du Conseil Général et d'autres financeurs potentiels éventuels.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président.

Patrice GROFF

après dépôt en Sous
Préfecture

Le : 25/02/2009

et publication ou
notification

du 23/02/2009
